



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

 E X T R A I T
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021
 (Date de convocation : 26 mars 2021)

Délibération n° 20210401/04

Conseillers en exercice	: 15	Le premier avril deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, <u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjutant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice.
Nombre de présents	: 14	
Nombre de votants	: 15	
Pour	: 15	
Contre	: 0	
Abstention	: 0	

Étaient absents : Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Foubert

OBJET : B.A. EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal après avoir adopté le Compte Administratif de l'année 2020 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	252 337,94 €
Résultat de l'exercice 2020	DEFICIT	687 241,81 €
RESULTAT CUMULE A REPRENDRE AU COMPTE 001 : DEFICIT		434 903,87 €
Restes à réaliser dépenses		43 023,80 €
Restes à réaliser recettes		452 759,25 €
SOLDE DES RESTES A REALISER : EXCEDENT		409 735,45 €
RESULTAT CUMULE : DEFICIT		25 168,42 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé antérieur	EXCEDENT	73 435,86 €
Résultat de l'exercice 2020	EXCEDENT	29 951,86 €
RESULTAT CUMULE		EXCEDENT 103 387,72 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :

a) Affectation obligatoire du résultat 2020 au déficit de fonctionnement antérieur compte 002	
b) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv. + solde RAR) en votant au compte 1068 la somme de ou Affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement	25 168,42 €
c) Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002	78 219,30 €

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

